



PROPOSITION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PANEL CITOYEN



Communication
citoyenne ...

66, Route de Paris
78760 Jouars - Pontchartrain
Tél. : 01 30 07 81 07
Fax : 01 34 89 02 04
www.proxite.fr
contact@proxite.fr

SARL au capital social de 15.000 €
RCS B Versailles 480433374

Qu'est-ce qu'un panel ?

Le panel est une méthode d'enquête qui consiste à interroger, à intervalles réguliers, un échantillon permanent de personnes.

Les retours de questionnaires courrier étant de plus en plus faibles, les enquêtes téléphoniques relativement onéreuses et les réunions de quartier souvent fréquentées par les mêmes citoyens ; constituer un panel est devenu un moyen très efficace pour consulter et sonder régulièrement la population.

Volontaires, les membres de ce panel peuvent être interrogés par de multiples moyens adaptés aux thèmes : questionnaires administrés en ligne, par courrier ou par téléphone, réunions publiques, entretiens individuels...

Le panel, un outil de démocratie locale

Constituer un panel représentatif de la population d'un territoire permet à celle-ci de profiter d'une vision **représentative, rapide, objective et de cerner les évolutions** des attentes et besoins de ses administrés.

Les acteurs publics détiennent ainsi des données importantes qui pourront participer à la prise de décisions et à la définition d'orientations opérationnelles.

Les avantages du panel :

- Disposer d'un mode de consultation rapide et économique
- Soumettre au jugement des citoyens un nombre de sujets et thèmes plus nombreux
- Accompagner et orienter la prise de décision administrative et politique
- Renforcer la démocratie locale
- Offrir des espaces de dialogue constructif entre acteur public et citoyen
- Disposer d'un « thermomètre » de l'opinion citoyenne

Les étapes

1) Sélection d'un panel représentatif

La mise en place d'un panel nécessite de déterminer en amont le nombre de personnes qui le constituent.

La taille de l'échantillon repose sur un compromis entre :

- la taille de la collectivité,
- le degré de précision que l'on souhaite atteindre,
- le budget affecté à l'enquête,
- le temps dont on dispose pour réaliser l'étude et analyser les résultats.

Nous déterminons en fonction de l'ensemble de ces éléments la taille de l'échantillon nécessaire au panel.

a) Constitution de l'échantillon

Pour définir quantitativement et qualitativement le panel, il est nécessaire de connaître les données statistiques (source INSEE) de la ville (nombre d'habitants, proportion H/F, âge, quartier, CSP, situation familiale,...) qui serviront de critères dans la composition de l'échantillon. Ce panel sera composé de 30 à 60 personnes.

L'échantillon sera défini selon la **méthode des quotas**. Elle permet une représentation en « miniature » du territoire. Nous sélectionnerons des panélistes dits de « réserve », afin de disposer de ressources humaines et de ne pas être confronté aux éventuelles absences qui contrarieraient la représentativité du panel.

b) Prospection des panélistes

Pour cette étape, nous utilisons les supports de communication de la collectivité (bulletin, newsletter, site internet, affichage municipal...) afin d'informer la population de la recherche de profils pour la constitution d'un panel (permettant ainsi d'expliquer les objectifs et les avantages du dispositif et de témoigner de l'engagement du territoire en matière de démocratie locale).

Afin de mobiliser un maximum de panélistes et en contrepartie de leur participation active et sincère, nous proposons un système **gagnant-gagnant** où, en s'engageant à répondre à un nombre pré défini de sollicitations (nombre de

réunions collectives, d'entretiens individuels, de questionnaires en ligne, téléphonique...la règle du jeu doit être clairement explicitée et il est nécessaire de prévoir en amont la **fréquence** et le **mode de consultation** mis en place dans l'année), les participants obtiendront des billets de spectacles, abonnements ou autres bénéfiques...

La fréquence de renouvellement s'effectue en concertation avec la collectivité (nous suggérons de respecter le calendrier scolaire).

Le recrutement de nouveaux panélistes en N+1 sera rendu plus facile car les administrés y verront une démarche citoyenne et non rébarbative.

2) Elaboration des questionnaires

Une fois la base du panel défini, nous mettons en place et nous structurons le questionnaire en fonction des problématiques rencontrées ou des projets de la collectivité.

Nous élaborons les questionnaires en entonnoir (du général au particulier) avec des questions facilement compréhensibles, stimulantes et précises pour des réponses plus fiables.

Types de questions :

Questions fermées : elles offrent le choix entre un nombre limité de réponses.

Questions ouvertes : elles laissent au répondant une certaine liberté pour formuler ses réponses. L'information obtenue y est plus riche.

A chaque étape de la consultation, nous veillons au sérieux et à la cohérence des réponses données grâce à des « questions de vérifications » en questionnant le sondé sur des thématiques abordées auparavant dans le questionnaire.

a) Questionnaires

Administré par voie électronique, téléphonique ou papier, le questionnaire est un moyen de créer un **contexte de réponse objective** (pas de pression d'un interlocuteur, choix du moment de réponse...). Le mode d'administration est certes déterminé par des questions de budget, mais sa variation permet d'éviter un effet routine qui stéréotyperait chacune des consultations.

b) Réunions

La démarche qualitative est privilégiée. Les réunions servent d'approche plus précise des sujets abordés par la collectivité. Cette démarche permet de créer des réunions où les sujets peuvent être réfléchis. Ces **discussions** de groupes facilitent l'accès à une réelle richesse d'informations et placent les administrés dans une situation de dialogue constructif et argumenté avec toujours en vue l'intérêt général.

Ces réunions sont généralement encadrées par un psychologue ou un psychosociologue.

c) Les entretiens individuels

Ils permettent une démarche plus personnelle et beaucoup plus qualitative

3) Analyse des résultats et traitement de l'enquête

A l'issue de chaque consultation une note de synthèse et un diagnostic accompagné de conclusions prescriptives sont remis et présentés à la collectivité locale.

A l'issue de chaque session (généralement à la fin de l'année scolaire) un **rapport d'études est élaboré afin de consigner l'ensemble des enseignements pris dans l'année de consultation.**

Le budget

Le budget est à définir selon la fréquence, le volume du panel les modes et conditions d'administrations

Les activités de Proximité sont conformes à la réglementation en vigueur et plus particulièrement aux dispositions émises par la Commission Nationale Informatique et Liberté (dispositions de la loi n°78-17 « Informatiques et libertés » du 06 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Proximité s'engage à préserver la confidentialité des données nominatives des panélistes et à ne pas les divulguer.